

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 janvier 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. GERVAIS (pouvoir M. JULIEN) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir MME ERSCHENS)

OBJET DE LA DELIBERATION

Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

Madame Modde, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, Les collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats portés sur le projet de budget.

Ville à taille humaine, Dijon agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Une politique ambitieuse a été mise en place pour faire de Dijon une référence écologique mais aussi une capitale régionale attractive et solidaire.

L'objectif de ce rapport était de faire évoluer le document afin de prendre en compte les recommandations faites par la cour régionale des comptes qui préconisait de définir les orientations de la collectivité et de décrire plus précisément les projets.

Ce rapport porte sur l'activité de la collectivité de janvier 2014 à juin 2015. Il est construit autour des 5 finalités du développement durable conformément à la loi grenelle et est structuré pour chacune des parties de la manière suivante : définition des objectifs, mise en valeur d'actions phares et perspectives.

Finalité 1 : lutte contre le changement climatique

Objectifs fixés par Dijon :

Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20 % l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2020 en priorisant l'action autour des grands secteurs émetteurs de gaz à effet de serre que sont les déplacements de personnes, la réduction des consommations d'énergie dans l'habitat et le patrimoine de la collectivité et le développement des énergies renouvelables.

Actions phares :

- Dijon a reçu lors des assises de l'énergie, en janvier 2014, le label Européen Cit'ergie qui récompense les collectivités ambitieuses en matière de politique énergétique ;
- En février 2015, Dijon est lauréat de l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ;
- La fin d'année 2015 a été marquée par l'accueil à Paris de la Cop 21. Ce fut l'occasion pour Dijon de réaffirmer ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de sensibiliser les habitants à ces enjeux.

Les perspectives :

L'objectif pour Dijon est de poursuivre la dynamique mise en place qui fait de la collectivité une référence en matière d'écologie urbaine. La révision du plan climat énergie territoriale qui sera lancée en 2017 par le Grand Dijon sera l'occasion de fixer de nouveaux objectifs territoriaux à l'horizon 2030 dans la continuité de tout ce qui a été engagé, prenant ainsi en compte les nouveaux objectifs européens et nationaux.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Objectifs fixés par Dijon :

Favoriser la biodiversité en ville avec la mise en œuvre du plan biodiversité, la mise en place de la gestion différenciée, la réalisation de la maille verte et bleue et la mise en place d'un observatoire participatif et culturel de la biodiversité urbaine.

Travailler à la réduction de la présence de pesticides et de nitrates en concertation avec les acteurs locaux dont les pratiques sont susceptibles d'impacter la ressource en eau.

Gérer les eaux pluviales sur le territoire par la réalisation d'avis au moment de l'instruction des permis de construire, par l'entretien des réseaux d'assainissement, par la réalisation d'une convention de rejet pour les industriels de ZAE et par la mise en œuvre opérationnelle des réseaux neufs.

Promouvoir l'eau du robinet via des actions de communication et de sensibilisation.

Réduire de 7% la production de déchets à la source d'ici 2015 par la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets.

Tendre vers l'objectif zéro déchet non valorisés par la mise en œuvre d'actions favorisant le tri des déchets.

Actions phares :

- Dijon a accueilli, en juin 2015, les 5^{ème} Assises Nationales de la biodiversité qui ont mobilisé plus de 700 personnes.
- L'évènement « Api-days la fête des abeilles » a attiré plus de 3000 visiteurs le 21 juin 2015.
- En 2015, lancement de la forêt des enfants, projet pluriannuel de plantations d'arbres associées à chaque naissance.
- Le Grand Dijon est lauréat en 2015, de l'appel à projet Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet (ZGZD).

Les perspectives :

En 2016, Dijon poursuit la dynamique mise en place sur le territoire de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources avec notamment : la poursuite de la prise en compte de la biodiversité notamment au travers de la mise en œuvre du plan biodiversité et de la maille verte et bleue, la poursuite des temps forts de sensibilisation auprès du grand public, la poursuite des actions dans le domaine des déchets avec notamment le déploiement du dispositif de compostage partagé et la réalisation du bilan du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), ainsi que la mise en place d'actions concertées pour réduire les pressions sur les captages et redonner à la ressource en eau la qualité nécessaire à son exploitation.

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

Objectifs fixés par Dijon :

Favoriser l'accès aux besoins essentiels pour tous : l'accès au système de santé, à l'eau, au logement, aux transports en commun et la réussite éducative des enfants.

Favoriser la démocratie locale via les 9 commissions de quartier et le conseil municipal d'enfants.

Favoriser l'accès à la culture pour tous en agissant sur l'accessibilité et l'adaptation de l'offre culturelle à tous type de public.

Actions phares :

- En septembre 2014, lancement du dispositif expérimental éco-citoyen des commissions de quartier.

- En 2014, le festival les nuits d'orient favorise les espaces accessibles aux publics en difficultés par la mise en place de médiations pour les publics en difficultés ou en situation de handicap.

- L'orchestre de quartiers, outil culturel de découverte de la musique classique au centre socioculturel de Fontaine d'Ouche.

Perspectives :

2016 sera l'année de l'élaboration du contrat local de santé. Dans le domaine culturel, un projet culturel qui contribue à renforcer le lien social, le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles des publics les plus éloignés sera élaboré ainsi que la construction de la politique événementielle et la valorisation dynamique du patrimoine.

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Objectifs fixés par Dijon :

Dijon agit pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre les habitants et les générations par le biais du centre communal d'action sociale. Depuis 2013, une convention tripartite Grand Dijon, Ville de Dijon et CCAS de Dijon a été signée pour l'animation d'un observatoire de cohésion sociale.

Rééquilibrer l'offre de service sur les quartiers en tenant compte des besoins spécifiques de chaque quartier.

Favoriser l'insertion et l'emploi local au travers notamment du soutien à la maison de l'emploi, l'appui à la mission locale ainsi que le portage des clauses d'insertion et la conduite d'actions au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et du Projet Urbain de Cohésion Sociale (PUCS).

Labellisées Ville amie des aînés, Dijon s'est engagée dans un processus d'amélioration continue pour favoriser un environnement adapté aux personnes âgées.

Actions phares :

- Suite à sa création en octobre 2013, la Maison des Séniors a vocation à centraliser toute l'information destinée à ce public. L'objectif étant de simplifier la vie de 30 000 personnes et de leurs familles en réduisant les circuits administratifs.

- Signature, en juillet 2015, du nouveau Contrat de Ville 2015-2020. Il vise à réduire les inégalités économiques, sociales et urbaines entre les territoires.

Perspectives :

2016 sera aussi marqué par la mise en œuvre du Contrat de Ville récemment signé.

Les évolutions sociales et démographiques du territoire, pointées notamment dans l'analyse des besoins sociaux doivent favoriser l'émergence de stratégies et d'actions autour de l'accompagnement des publics précaires, de la prise en compte du développement des familles monoparentales, de la réponse aux besoins d'une population vieillissante.

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Objectifs fixés par Dijon :

Développer l'économie sociale et solidaire en favorisant la création d'activités et d'emplois, en soutenant l'ingénierie de projets, en accompagnant et développant les actions innovantes.

Accompagner le développement des activités économiques locales et la promotion d'un développement économique durable par l'accompagnement de projets tels que la Cité de l'Autre Economie, Eurêcook, la mise en place d'une charte des commerçants écoresponsables ainsi que le développement d'éco-parcs d'activités.

Favoriser le développement de l'agriculture périurbaine de proximité engagée avec l'acquisition du domaine de la Cras.

Eduquer les habitants aux enjeux environnementaux et au développement durable au travers de l'action menée par Latitude 21, la maison de l'architecture et de l'environnement.

Actions phares :

- En décembre 2014, lancement de la réalisation de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin qui ouvrira ses portes en 2018. Ce projet s'inscrit dans le cadre du classement, en 2010, du « repas gastronomique des Français » au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

- Inscription, le 4 juillet 2015, des Climats du Vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

Perspectives :

Pour Dijon, il s'agit de poursuivre la dynamique mise en place au travers des grands projets structurants tout en maintenant la réalisation des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir adopter le rapport de situation en matière de développement durable de la Ville de Dijon.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ